

structure des échanges. La hausse du prix de l'énergie a modifié les grands avantages comparatifs entre le Canada et l'Europe de l'Ouest. Et, comme je l'ai déjà mentionné, le Tokyo Round a eu une incidence sur l'accès tant aux débouchés de la Communauté qu'à ceux du Canada. L'Accord-cadre garantissait que, tandis que ces changements se produisaient, la Communauté et le Canada examineraient ensemble les moyens de tirer parti du potentiel que ces circonstances leur offraient. L'Accord, qui fut le fruit de négociations ardues, reflétait la volonté de progresser sans pour cela établir des précédents qui ne feraient que compliquer les relations avec les pays tiers.

Il n'a jamais été question, évidemment, que toutes les activités que nous entreprendrions s'inscrivent dans la ligne directe de cet accord. Celui-ci prévoit expressément des arrangements bilatéraux entre les États membres. Par ailleurs, bon nombre des programmes de développement commercial et industriel que nous maintenons en Europe occidentale n'ont aucun rapport direct avec nos consultations périodiques avec la Commission des Communautés européennes à Bruxelles. Et c'est bien dans l'ordre des choses. D'ailleurs, notre politique de promotion de liens économiques plus étroits avec l'Europe de l'Ouest ne devrait pas être évaluée uniquement au moyen d'un seul instrument, si important soit-il.

#### **Le Canada et L-SAT**

La participation du Canada au programme de grand satellite de télécommunications (L-SAT) de l'Agence spatiale européenne est une activité importante qui sort du cadre de l'Accord, mais dont je voudrais toucher quelques mots parce qu'elle n'a été approuvée que tout récemment par le Cabinet. Dans le cadre de ce programme, l'industrie aérospatiale canadienne pourra tisser des liens comparables à ceux qu'elle entretient déjà avec l'industrie américaine. Cette forme de coopération, tout en offrant de nouveaux débouchés à la technologie de pointe canadienne, nous donne accès, en contrepartie, à une technologie européenne complémentaire. Ce type de coopération représente un modèle des réalisations possibles dans bon nombre de secteurs.

Les initiatives d'une pareille envergure sont toutefois onéreuses. Elles doivent donc être évaluées en regard d'autres options de développement économique qui cherchent elles aussi à bénéficier d'un soutien fiscal forcément limité. Nous devons trouver les façons les plus avantageuses et les plus rentables de promouvoir le resserrement des liens économiques avec la Communauté.

Dans la perspective européenne, l'idée d'une coopération économique avec le Canada est souvent associée à la concentration dans les secteurs des ressources. Comme les années 80 représenteront une période de très forte mise en valeur des ressources au Canada, il sera sans doute possible de prendre un certain nombre d'initiatives, dans le cadre du Programme énergétique national (PEN) et d'autres politiques liées aux ressources et à l'investissement, qui se traduiront par des relations économiques plus étroites avec la Communauté. Cela supposerait de la part du gouvernement un financement relativement limité en sus de ce qu'il se propose de faire de toute façon. Les investisseurs européens sont particulièrement attirés par les ressources énergétiques nouvelles, comme celles qu'on trouve dans les îles de l'Arctique.

#### **Le Comité mixte de coopération**

Le Comité mixte de coopération, établi aux termes de l'Accord-cadre, est appelé à la fois à présenter des questions et à les étudier. Nous avons besoin de l'Accord-cadre et de son Comité mixte de coopération — que je coprésidé d'ailleurs avec M. Wilhelm